Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_188-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt six, le seize novembre à 18 heures 00 par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du 10 novembre 2026 le Conseil Municipal s'est réuni à la Maison de l'Enfance et de la Famille - Salle La Minot, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUBOST, Maire

Présent(e)s : 30

Jérôme DUBOST, Agnès SIBILLE, Nicolas SAJOUS, Pascale GALAIS, Eric LE FEVRE, Véronique BLONDEL, Sylvain CORNETTE, Marie-José BENARD, Yannick LE COQ, Cindy LEFRANCOIS, Édith LEROUX, Patrick DENISE, Isabelle CREVEL, Thierry GOUMENT, Caroline SAMPIC, Philippe QUERNE, Jean-Pierre VOGEL, Yves LOUMON, Isabelle NOTHEAUX, Hakima BEDJAOUI, Nordine HASSINI, Virginie VANDAELE, Nicolas BERTIN, Aurélien LECACHEUR, Solène PETITJEAN, Jean METAYER, Gilles LEBRETON, Aurélia JOPEK, Théo LAMBERT, Benoît NAOUS

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : 3

Cédric DESCHAMPS-HOULBREQUE donne pouvoir à Yannick LE COQ
Céline VAN PETEGHEM donne pouvoir à Jean METAYER
Léa DIEPPOIS donne pouvoir à Jérôme DUBOST

Secrétaire de séance

Isabelle CREVEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_188-DE

CONSEIL MUNICIPAL
du 16 novembre 2026

M_DL261116_188

INFORMATION - N°8 AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR L'UTILISATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DE LA DELEGATION DE COMPÉTENCES DE DROIT ET CELLE ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMMUNICATION

Monsieur Jérôme DUBOST, Maire - En vertu de la délégation qui m'a été donnée par le Conseil Municipal, je vous informe des domaines dans lesquels cette délégation a été utilisée.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
VU la délibération n°M_DL260320_036 du Conseil Municipal du 20 mars 2026, relative à la délégation de signature accordée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT
Que les décisions ci-dessous et annexées ont été transmises au contrôle de légalité en vertu de la délégation qui a été donnée par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- De la communication des envois des décisions transmis au contrôle de légalité et relatifs aux affaires suivantes :

N° décision	TITRE
M_DEC2609_78	BP Ville - Fongibilité des crédits - Décision virement de crédit de chapitre à chapitre Investissement - Opération pour compte de tiers 19 avenue Maréchal Foch
M_DEC2609_79	Adhésion 2026 au RÉSEAU HABITAT PARTICIPATIF NORMAND
M_DEC2609_80	Restauration de deux consoles du XVIIIe siècle : demande d'autorisation de travaux et de subventions
M_DEC2609_81	Appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2026
M_DEC2609_82	Appel à projets commun pour le financement des actions de « Promotion des Valeurs de la République et de préventions de la Radicalisation 2026 »
M_DEC2609_83	Travaux d'entretien, de mise aux normes, d'amélioration ou d'extension d'installations électriques et informatiques - Accords-cadres – Groupement de commandes Ville et CCAS
M_DEC2609_84	Demande de dépôt d'une autorisation de travaux pour l'accessibilité de l'école L. Michel
M_DEC2609_85	Demande de dépôt d'une autorisation de travaux pour le gymnase J. Prévost

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_188-DE

M_DEC2609_86	Demande de dépôt d'une autorisation de travaux pour l'accessibilité de la salle Henri Matisse
M_DEC2609_87	Demande de dépôt d'une autorisation de travaux pour l'accessibilité du centre social Jean Moulin
M_DEC2609_88	Demande de dépôt d'une déclaration préalable pour remplacer les menuiseries comportant le désenfumage
M_DEC2609_89	Demande de dépôt d'une déclaration préalable pour remplacer les menuiseries de local associatif Rue Pont Callouard (AVF- REGARDS ET IMAGES)
M_DEC2609_90	Demande de dépôt d'une déclaration préalable pour remplacer les menuiseries de l'école L. Michel
M_DEC2609_91	Demande de dépôt d'une déclaration préalable pour installer un récupérateur d'eau à l'ancienne gare
M_DEC2610_92	Acceptation du don de l'œuvre « Abbatiale » par Patrice Duseaux
M_DEC2610_93	Acceptation du don de l'œuvre « Banane » par Daniel Jouen
M_DEC2610_94	Renouvellement de partenariat avec Le Havre Etretat Normandie Tourisme
M_DEC2610_95	Création régie recettes des activités du cimetière
M_DEC2610_96	Convention d'utilisation des locaux du Collège Raymond Queneau
M_DEC2610_97	Modification de la régie d'avance pour le paiement des dépenses de fonctionnement – changement de lieu de la régie

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.
Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre dûment signé.

Signé électroniquement par : Jérôme Dubost
Date de signature : 20/11/2026
Qualité : Maire

MAIRIE DE MONTIVILLIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Seine-Maritime)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante :
www.telerecours.fr